

La Bibliothèque Canadienne.

TOME IX. 1er. AOUT, 1829. NUMERO, III.

HISTOIRE DU CANADA.

(Continuation.)

CETTE même année (1720), les fortifications commencées à Québec, par MM. de Beaucourt et LEVASSEUR, et ensuite discontinuées, furent reprises d'après le plan de M. CHAUSSEGROS DE LERY, lequel avait été envoyé à la cour de France, et y avait été jugé préférable à celui des deux premiers ingénieurs. La population de Québec était alors d'environ 7000 personnes, et celle de Montréal de 3000. Les ouvrages en bois qui avaient été érigés pour mettre cette dernière ville à l'abri d'un coup de main, ou d'une surprise de la part des sauvages, plutôt que pour la défendre contre des troupes disciplinées, étaient tellement tombés en ruine, que le gouvernement ordonna, par un arrêt daté de cette même année, qu'ils fussent démolis, et remplacés par un mur de pierre avec bastions, &c. Ces ouvrages furent commencés deux ans après, et les frais en furent répartis sur le gouvernement, le séminaire de St. Sulpice et les habitans. Le roi se chargea de la moitié des dépenses : les Messieurs du séminaire, comme seigneurs de l'île de Montréal, et les habitans de la ville s'obligèrent à payer annuellement à sa majesté, les premiers deux mille livres tournois, et les derniers quatre mille, jusqu'à ce que le capital dépensé fut remboursé. Il paraît que le remboursement n'avait pas encore été entièrement complété en 1760.

Il y avait déjà quelque temps que le gouvernement de la métropole s'occupait du soin de régler les limites des paroisses établies dans la colonie. La considération de ce sujet important fut remise au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque de Québec. Ces messieurs dressèrent un projet de règlement, qui fut soumis à la considération de la cour, et après mûre délibération, ce projet fut approuvé par le Duc d'Orléans, alors régent de France, qui par une ordonnance datée de la même année que furent commencées les fortifications de Montréal, c'est-